New Nouveau Brunswick

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l' établissement.

Nom de l'exploitant		Date d'inspection
Once Upon a Time Daycare Inc./Garderie il était une fois Inc.		Le 28 octobre 2026
Nom de l'établissement		**Numéro de permis**
Once Upon a Time Daycare/Garderie Il était une fois		2012515
Adresse		**Numéro de téléphone**
177 La Vallée Route Memramcook NB E4K 3E5		(506) 334-4000
Type de permis	**Nombre maximal d'enfants**	**Âges des enfants**
Garderie éducative à temps plein	43	NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE	**Titre du poste**	
Lisa Poitras	Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
31(6) L'aire de jeu extérieure de la garderie éducative à temps plein ou à temps partiel qui fournit des services à des enfants en bas âge ou d'âge préscolaire est entourée d'une clôture d'au moins 1,22 m de hauteur dont la barrière est fermée en tout temps lorsque les enfants s'y trouvent.	31(6)	09 nov. 2026	
Commentaires: Lors de l'inspection, l'inspectrice observe un espace ouvert au bas d'une section de la clôture entourant l'aire de jeu extérieure. L'aire de jeu extérieure doit être entourée d'une clôture d'au moins 1,22 m de hauteur avec une barrière fermée. Cette section de la clôture doit donc être solidifiée et sécurisée afin d'éliminer l'ouverture.			
36(3) L'aire de repos de la garderie éducative à temps plein ou en milieu familial est pourvue : b) d'un lit portatif ou d'un matelas de sieste convenant à la taille de l'enfant pour chaque enfant âgé d'au moins quinze mois et de moins de 5 ans qui fait la sieste.	36(3)(b)	29 oct. 2026	
Commentaires: Lors de l'inspection, l'inspectrice observe deux enfants faire la sieste sans un lit portatif ou un matelas de sieste. Chaque enfant âgé entre 15 mois et 5 ans, qui fait la sieste, doit avoir un lit portatif ou un matelas de sieste convenant à sa taille.			

Commentaires généraux

L'inspectrice est présente sur les lieux afin de compléter l'inspection de renouvellement. L'inspectrice observe les enfants jouer librement dans l'aire de jeu extérieure. Les enfants sont engagés dans diverses activités, notamment le dessin à une table avec une éducatrice et la manipulation de grands tuyaux de plastique pour construire un cercle avec l'aide d'une éducatrice. Un autre enfant démontre de la fierté en descendant seul la grande glissade.

Une discussion a lieu avec l'administratrice au sujet des points suivants :

- Dans un dossier d'enfant sur neuf, l'adresse complète des deux personnes à contacter en cas d'urgence est manquante. L'administratrice ajoute immédiatement l'information manquante.

- Un médicament sous ordonnance n'a pas de date d'expiration sur le contenant. Il est recommandé de confirmer la validité du médicament auprès du parent ou de la pharmacie afin d'assurer son administration

Commentaires généraux
sécuritaire. - Lors de l'inspection, l'inspectrice observe qu'une éducatrice quitte la pièce pour aller chercher la collation pour quelques secondes. Une supervision directe des enfants doit être maintenue en tout temps. - Une vis dépasse légèrement d'une planche à l'intérieur d'une cabane de bois dans l'aire de jeu extérieure. L' inspectrice recommande de corriger la vis qui dépasse de la planche afin d'éliminer tout risque de blessure. Le ratio est respecté pendant l'inspection de renouvellement.

original signé par
Lisa Poitras — Le 30 octobre 2026

Signature Personnel, Service de garderie éducative — Date

original signé par
Trista Bernard — Le 30 octobre 2026

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée — Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"